

La deuxième étape

1.9 La pièce maîtresse de la deuxième étape de la réforme fiscale sera le remplacement de la TVF par une taxe de vente multi-stades. Le Livre blanc propose trois variantes à cette taxe qui remplacera la TVF, les trois revenant à substituer à l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants une taxe de vente à assiette élargie. L'assiette de la taxe serait en effet élargie pour comprendre les ventes au détail de services et de biens. Enfin, le gouvernement fédéral sonde les provinces pour voir si les taxes de vente au détail qu'elles perçoivent actuellement pourraient être intégrées à la nouvelle taxe de vente nationale.

1.10 Les arguments en faveur du remplacement de la TVF par une quelconque taxe de vente multi-stades ou par une taxe à la valeur ajoutée sont extrêmement convaincants. Comme le souligne le Livre blanc, l'assiette de la TVF est non seulement étroite, mais ses taux varient considérablement dans les secteurs touchés. Fait plus important encore, la TVF a introduit un effet considérable de distorsion dans le commerce extérieur du Canada. Nos exportations sont en effet frappées de cette taxe, qui rapporte pour le secteur environ deux milliards de la quinzaine de milliards de dollars perçus. En revanche, nos importations échappent fréquemment à la taxe. Les trois variantes proposées en remplacement de la TVF incorporent une réduction de la taxe imposée sur les produits d'exportation et font en sorte que les importations ne jouissent pas d'un traitement privilégié comparativement aux produits nationaux.

1.11 La taxe de vente multi-stades ou la taxe à la valeur ajoutée à assiette la plus large possible, n'y échappant que certains articles non commerciaux tels les paiements d'assurance-maladie, produirait approximativement trois milliards de dollars en recettes à chacun des points d'application de la taxe. À des fins d'illustration, le ministère des Finances propose une taxe de 8 p. 100 qui produirait des recettes de 24 milliards de dollars approximativement. Grâce à ces recettes, on se propose de réaliser quatre objectifs au cours de la deuxième étape de la réforme:

- remplacer les recettes provenant actuellement de la TVF;
- éliminer l'actuelle surtaxe de 3 p. 100 sur l'impôt des particuliers et des sociétés;